



Le bulletin est destiné à maintenir le lien entre nos adhérents et nos soutiens en complément de notre lettre d'information bimensuelle, principale publication de notre association.

Pour partager « un Autre Regard sur Lege Cap Ferret », consultez la page du CODEPPI sur FACEBOOK le BLOG sur « OVERBLOG CODEPPI » et le SITE <https://www.codeppi.com>

ETUDE A.D.S. (*):

AUTOSATISFACTION ou AVEUGLEMENT ?

Rappel : Après 18 mois d'études et un budget dépassant 80000 euros le GIP Littoral (Groupement d'Intérêt Public, Bureau d'études au service des Collectivités), maître d'œuvre, présente sur son site un résumé du rapport final.

Résumé : Censée fournir une vision globale d'aménagement, elle repose sur un modèle de développement touristique qui tout en reconnaissant les facteurs de sur fréquentation sur un territoire contraint, ne propose aucune alternative crédible. Nous devrions supporter une plus grande fréquentation à l'image d'autres destinations et accepter de modifier notre « ressentiment de sur-fréquentation ».

Par ailleurs nous ne retrouvons pas les objectifs du cahier des charges. Nous ne trouvons pas la vision moyenne et long terme attendue dans l'aménagement urbain, l'organisation des mobilités et le plan de circulation sur les principaux axes.

Contre-point : Nous dénonçons ces partis pris. En guise de vision, l'étude s'évertue à **défendre une industrie du tourisme qui ne tient pas compte des seuils de tolérance des milieux aux impacts subis. Tous les milieux.** Dans notre document largement diffusé, mais peu discuté nous insistons sur le fait que **le Tourisme actuel devient insupportable si on le laisse transformer le cadre de vie des habitants et résidents qui ont choisi ce territoire pour ce qu'il est : un lieu unique de biodiversité, de nature, de forêts, de dunes, entouré de mers. Un lieu voué à la générosité de la nature.** Les îles de Ré ou de Noirmoutier, les « contre exemples » qui nous sont opposés reposent sur des ratios erronés ou ignorent le contexte naturel, comme la probabilité à moyen terme du risque de submersion de 50 à 70% des terres situées sous

le niveau des plus hautes eaux. C'est la nature qui définit les priorités et oriente l'action.

Approfondir : consultez notre dossier, 12 pages, « ADS : Réactions Critiques et Constructives » sur demande par email à contact@codeppilcf.com

(*)A.D.S Aménagement Durable de la Station (balnéaire)

SURCLASSEMENT DEMOGRAPHIQUE

Le Tourisme est un facteur important pour **demande le sur classement de notre commune dans une catégorie démographique supérieure**, par l'addition de sa population permanente, 8334, et de sa capacité d'accueil touristique ,43908 (décret n° 99-567 juill. 1999), soit + de 50000 contre 40000 auparavant. Cette requête adressée au Préfet fin décembre obtiendra une réponse sous deux mois. Avec ses principales conséquences : les majorations de l'indemnité des élus et de la taxe additionnelle aux droits de mutation sous certaines conditions.

POPULATION : DONNEES LOCALES INSEE

Les données locales de l'INSEE relatives à l'évolution des populations sur notre commune rappellent son vrai profil démographique : une population au solde net négatif tendanciel (décès > naissances), un âge moyen qui progresse (49 ans), un habitat constitué de 1/3 de résidences principales et 2/3 de résidences secondaires, une proportion d'inactifs majoritaire (jeunes avant 15 ans et seniors après 65 ans).

Le vieillissement de la population de notre commune donne aux plus de soixante ans une importance sociale inédite. La place du tourisme de demain devra en tenir compte.

Le Président et les Administrateurs du CODEPPI vous souhaitent une Bonne Année 2024